



**COMMUNIQUÉ DE LA DIRECTION**  
**MARDI 15 DECEMBRE 2020**  
**INFORMATIONS AUX FAMILLES**

Chères familles,

La période des fêtes est un moment important pour les résidents et pour vous. C'est aussi une période critique pour la propagation du virus.

Nous le savons et même si la période de crise sanitaire reste peu propice à la convivialité, nous avons souhaité assouplir autant que possible les mesures applicables aux visites extérieures.

**CONDITIONS DE VISITE :**

1. Les visites des proches demeurent organisées sur prise de rendez-vous préalable, en semaine et le samedi.
2. Les visites se tiennent par principe dans un espace dédié aménagé pour favoriser le respect des gestes barrières.
3. Le nombre de visiteurs autorisés simultanément par résident passe de 2 à 4 à Parc Er Vor et de 2 à 3 dans les autres Résidences<sup>1</sup>, afin de permettre aux familles de se retrouver dans des conditions plus conviviales (uniquement dans les espaces dédiés).
4. Les visites en chambre sont possibles sur dérogation et après avis médical.
5. Les contacts physiques (**hors embrassade**) sont autorisés **après une friction hydroalcoolique soigneuse** : mains, bras, épaules, genoux. Nous avons conscience de la douleur des résidents et des familles de ne pas pouvoir se toucher. Nous comptons sur votre sérieux pour favoriser ce contact essentiel en respectant les mesures de prévention du virus.

**Plus que jamais, la prévention reste impérative et la direction des MAREVA suspendra toute visite si les proches ne respectaient pas les gestes barrières et les mesures de protection mises en place.**

---

<sup>1</sup> Nombre moins important pour des questions de volume sonore. En effet 2 visites simultanées ont lieu dans ces Résidences

## **RECOMMANDATIONS (protocole du 27 novembre 2020):**

- Il est conseillé aux visiteurs de réaliser un test de dépistage avant la visite :
  - PCR 72 heures avant la visite
  - antigénique en pharmacie dans la journée en cas d'impossibilité de test RT-PCR
  - au moins un test antigénique par semaine pour les visiteurs réguliers
- Evaluation des risques à l'aide de l'auto-questionnaire médical ;
- Tenue d'un registre des visites;
- Organisation d'une zone d'accueil, de désinfection et de contrôle à l'entrée en établissement pour l'application du gel hydro alcoolique et la vérification du port du masque.
- Engagement des visiteurs à porter un masque chirurgical et à respecter la distance physique et les gestes barrières pendant la durée de la visite.

## **CAS PARTICULIER DES SORTIES EN FAMILLES :**

Les sorties des résidents en famille sont autorisées à titre exceptionnel, pour la période des fêtes de fin d'année et dans certaines conditions. Le souhait et l'adhésion du résident est prioritairement recherché. Il nous apparaît important que malgré les contraintes, les résidents en capacité de le faire puissent exprimer leurs choix librement.

Ces sorties en famille font l'objet de conditions d'encadrement strictes afin de limiter au maximum les risques de rebond épidémique après les fêtes.

Elles concernent exclusivement les résidents en capacité de respecter **les conditions de retour posées par le gouvernement**, à savoir :

- L'isolement avec prise des repas en chambre pendant 7 jours,
- le port du masque chirurgical lors des sorties dans le couloir pendant 7 jours,
- le respect des autres gestes barrière (distance sociale, lavage des mains au gel hydroalcoolique)
- l'impossibilité de participer aux activités collectives.

**De fait ces sorties ne sont donc malheureusement pas envisageables pour les résidents déambulant ou présentant des troubles cognitifs les empêchant de respecter les mesures barrières.**

Les proches des résidents s'engagent sur l'honneur à respecter autant que possible les mesures barrières et à limiter au maximum les risques d'exposition.

Les proches sont fortement encouragés à réaliser un test RT-PCR ou TAG préalable à l'évènement familial ; Etant ici précisé qu'un test négatif n'exonère pas d'un strict respect des autres mesures de prévention (gestes barrières, distanciation, aération...)

En fonction de la durée de la sortie, un test pourra être demandé avant le retour dans l'établissement.

Quelque soit le résultat du test, un isolement souple de 7 jours sera exigé, comme précisé ci-dessus.

Un test PCR sera réalisé à J+7 pour pouvoir lever l'isolement.

*NB : Les résidents ayant fait l'objet d'un test positif au cours des deux mois antérieurs sont exonérés du dépistage au retour dans l'établissement et peuvent participer aux activités collectives.*

Nous sommes bien conscients du contexte particulier et un peu morose de cette fin d'année.

Nous souhaitons faire le maximum pour permettre aux résidents de célébrer les fêtes : au sein de l'établissement et/ou en voyant leurs proches, tout en limitant le risque de contamination pour tous.

Soyez assurées, chères familles, de notre entière mobilisation pour permettre aux résidents de passer de belles fêtes.

La Directrice  
Marie LECUYER

